



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 45342

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'internat scolaire dans notre pays et, plus spécialement, des facilités d'accueil réservées aux enfants de Français expatriés. En effet, nombre de ces enfants ne peuvent suivre leurs parents soit parce qu'ils sont appelés à l'étranger pour des missions de courte durée, soit lorsque aucune école française n'existe sur place ou qu'elle n'offre pas la section correspondant au choix de l'élève. A la suite de l'annonce gouvernementale d'un plan sur cinq ans de création d'un internat par département, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures seront prises pour favoriser l'accueil dans ces lieux des enfants de Français expatriés et faciliter leur prise en charge lors des congés de courte durée et de fin de semaine quand ils seront éloignés de toute famille capable de les accueillir.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique de relance de l'internat scolaire public, plusieurs initiatives ont été mises en oeuvre pour aider les élèves et leur famille dans la recherche d'établissements scolaires dotés d'un internat : dans chaque académie a été nommé, sous l'autorité du recteur, un coordonnateur en charge de la politique académique en matière d'internat. Il est assisté, dans chaque département de l'académie, d'un correspondant « internat » ; un annuaire des internats est désormais consultable sur le site internet du ministère www.education.gouv.fr. Régulièrement mis à jour, cet annuaire est destiné à apporter à tout moment, aux élèves et à leurs familles, les réponses appropriées en matière d'accueil en internat. S'agissant des familles de Français expatriés, pour lesquels n'est prévue aucune disposition particulière, et dont les enfants sont désireux de poursuivre leur scolarité en internat dans un établissement situé sur le territoire national, ils pourront obtenir, en fonction des spécificités de leur demande, toutes les informations utiles en se rapprochant de ces différentes ressources où leur requête sera toujours examinée avec la plus grande attention.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45342

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 août 2004, page 5946

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9025